



Les questions écrites et réponses apportées, reprises ci-dessous, ne sont pas traduites. / *De schriftelijke vragen en antwoorden hieronder zijn niet vertaald.*

Espaces verts [Joujou Mirvat]

Sur le coin entre l'avenue de l'Arbalète et rue du Pinson, un grand buisson s'épanouit entre les deux passages pour piétons. Vu que ce passage est souvent fréquenté, par les petits comme par les grands et que la visibilité est fortement réduite pour les conducteurs comme pour les cyclistes, le passage devient dangereux. Serait-il possible de remplacer le buisson par un arbuste ou autre ?

Merci pour votre signalement. Nous allons aborder cette problématique lors d'une réunion Polutra, cellule regroupant la Police, le service de la Mobilité et celui des Travaux publics.

Information Communication [Marc Vanpé]

Dans le cadre de la politique de transparence prônée par nos dirigeants communaux, j'aimerais savoir quel.le fonctionnaire a été chargé.e ou est responsable de la plus que médiocre traduction néerlandaise de la lettre du 25/5/2023 invitant les habitants des quartiers Futaie, Dries et Van Becelaere à la réunion du 7 juin, lettre qui est signée par notre Bourgmestre et le Secrétaire Communal. Peu importe que cette personne soit francophone, néerlandophone autoproclamé "bilingue" ou, qui sait, consultant externe. Certes, la communauté néerlandophone ne forme qu'une petite minorité, sans doute électoralement négligeable, mais elle a, de la part de l'administration communale, droit au même respect et au même traitement correcte que la majorité de la population.

Nous sommes véritablement désolés si le courrier invitant à la réunion de quartier comportait des erreurs de néerlandais. Pourriez-vous nous les communiquer afin de pouvoir les signaler et ne plus les refaire à l'avenir ? Sachez toutefois que nous accordons une très grande importance au bilinguisme. Toutes nos publications, que ce soit le site internet, notre périodique communal 1170, nos toutes-boîtes... sont dans les deux langues afin d'informer au mieux tous nos habitants.

Mobilité [Xavier Seron]

Dans la mesure où la connexion bit.ly/reuniondequartier fonctionne mal, je me permets de vous adresser directement ce message à propos de la réunion qui aura lieu mercredi 7 juin prochain à l'école de la futaie.

Vous trouverez en annexe à ce mail, une demande des habitants de l'avenue du Cor de Chasse qui demandent que la partie basse de l'avenue soit elle aussi incluse dans la zone bleue. Vous trouverez un argumentaire en faveur de cette proposition dans le document annexé à ce courrier et qui - à la date où je vous écris - a déjà été signé par plus de 20 personnes habitant dans cette partie de l'Avenue. Nous demandons donc que ce point soit abordé et discuté avec précision lors de cette réunion. En vous remerciant pour le suivi et l'attention que vous voudrez bien accorder à ce courrier, et en vous priant d'agréer mes salutations les meilleures.



Voici la réponse envoyée le 15 juin 2023 aux signataires de la pétition :

*Madame,
Monsieur,*

Votre pétition concernant les problèmes de stationnement à l'avenue du Cor de Chasse et votre souhait d'étendre la zone bleue n° 1, nous est bien parvenue. Elle a retenu toute notre attention.

En septembre dernier, les anciennes zones bleues ont été étendues. Suite à quoi, certains habitants ont émis des remarques et réflexions qui ont abouti à des adaptations étudiées avec la Police et le service de la Mobilité. Celles-ci ont également eu lieu dans d'autres zones.

À Watermael-Boitsfort, nous n'avons pas de stationnement payant, mais des zones bleues où le stationnement gratuit est limité à deux heures. Le but des zones est d'une part de donner une place de stationnement au riverain et d'autre part, de favoriser la rotation des véhicules qui n'ont pas de carte de dérogation.

En tant qu'autorité, la Commune est responsable de la gestion du territoire et du plan des zones bleues. Depuis avril 2023, elle a délégué le contrôle du stationnement et l'octroi des cartes à l'agence publique parking.brussels. La carte de riverain est liée à une zone. Selon l'ordonnance de la région bruxelloise, il n'est donc pas possible d'octroyer une carte de riverain à un habitant qui n'est pas domicilié pas dans cette zone bleue.

Après un certain temps d'évaluation, la Commune étudiera la possibilité d'étendre la zone. Entre-temps, nous préférons laisser la situation telle quelle et voir comment les choses se mettent en place. Il est clair que quand on élargit une zone, les voitures sans carte de dérogation viennent stationner dans les voiries qui sont situées au-delà de la nouvelle zone bleue. Cela fait effet domino. Et il est fort possible que si on continue comme cela, in fine, la Commune passera entièrement en zone bleue.

Pour répondre plus spécifiquement à la question concernant la non-mise en zone bleue de la partie basse de l'avenue du Cor de Chasse, le principe n'est pas de travailler par rue, mais par portion de quartier. Si l'ensemble de votre rue passe en zone bleue, les habitants de l'avenue des Lucioles ou du bas de la rue des Archives vont également demander un élargissement. En fin de compte, comme déjà expliqué, tout le quartier, voire même toute la Commune, devra passer en zone bleue.

De plus, la division des rues à mettre en zone bleue n° 1 a été décidée, à l'origine, après une concertation citoyenne où la plupart des habitants s'opposaient à la mise en zone bleue du quartier.

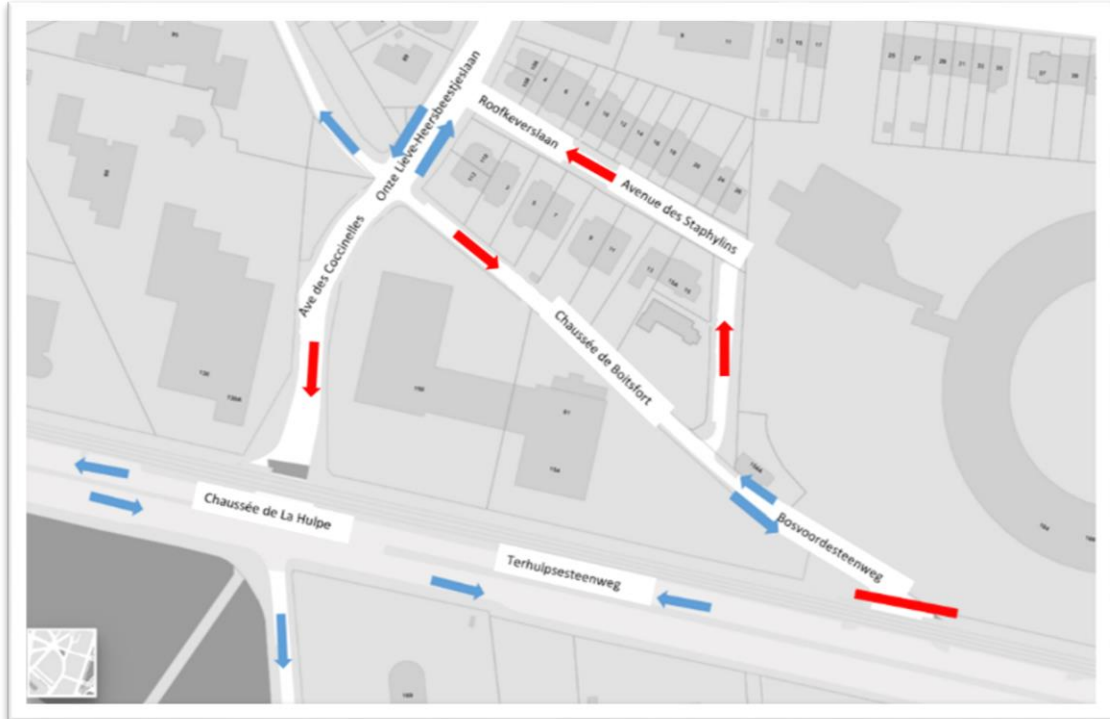
Nous comprenons bien sûr la situation inconfortable dans laquelle vous vous trouvez. Mais celle-ci est transitoire, la zone bleue allant continuer à s'étendre progressivement.



Mobilité [Chan Fong]

Pourriez-vous nous donner des nouvelles du bus qui doit passer par l'Avenue des Coccinelles SVP ? Merci Cordialement

Il est toujours bien prévu que le bus 42 passe avenue des Coccinelles dans les deux sens. Pour ce faire, un plan de circulation a été présenté lors de la réunion de quartier dédiée à ce projet. Il a été envoyé par toutes-boîtes aux riverains du quartier le 3 mai 2022.



Le plan prévoit un sens unique dans le haut de l'avenue des Coccinelles, ainsi que dans l'avenue des Staphylins, de manière à ce que le trafic de transit venant de la chaussée de La Hulpe ne rentre pas dans le quartier. Pour mettre ce plan en œuvre, il faut que la Région fasse des modifications aux entrées de l'avenue des Coccinelles et de la chaussée de Boisfort. Pour cette dernière, il s'agit de fermer son accès depuis la chaussée de La Hulpe. La Région nous a indiqué que cela sera intégré à la demande de permis d'urbanisme pour pérenniser les pistes cyclables « Covid » qui comprend également une demande de la STIB concernant les arrêts de bus et de nouveaux arrêts de tram. D'après le cabinet, cela prendrait entre 12 à 18 mois.

Mobilité [Luc Van den Broecke]

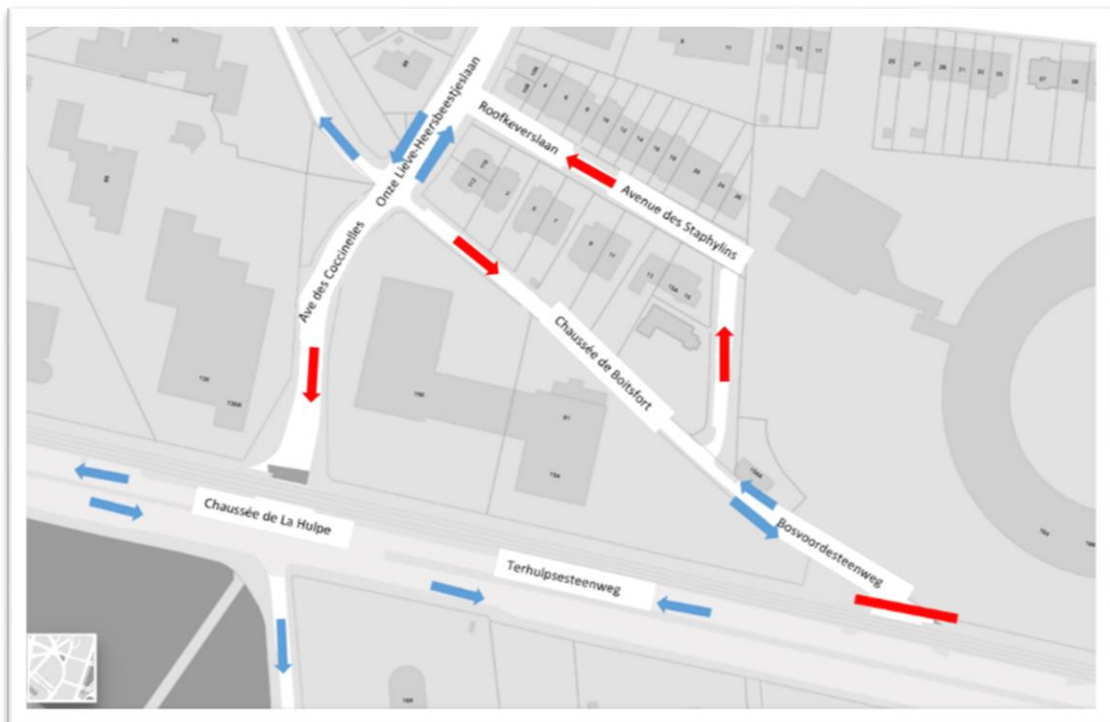
En vue de cette réunion je voudrais revenir sur la problématique de la circulation automobile existante à l'avenue des coccinelles. J'habite au carrefour de l'avenue des Campanules et de l'avenue des Coccinelles, càd dans le bas de celle-ci en venant de l'école de la futaie. En dehors de la problématique née de l'intention d'y faire passer non sans mal et accidentogène un futur bus 42, la circulation tant de bas en que de haut en bas s'est considérablement intensifiée avenue des Coccinelles : pourquoi : la fermeture du carrefour chée de la Hulpe avenue de la forêt par la stib pour y installer le terminus des trams 8, 25 incite les automobilistes à contourner ce carrefour fermé à prendre l'avenue des coccinelles, le matin de haut en bas dès 17 h de bas en haut : donc augmentation de la circulation en tout genre et non



respect de la limite des 30/km h malgré la pose de cadrans lumineux aux automobilistes t la vitesse : en pratique on constate que ceux-ci ne sont absolument pas dissuasifs tant dans la montée de l'av des coccinelles que dans la descente.

La meilleure solution serait d'installer des casse vitesse : avant l'école de la futaie dans le sens de la descente et dans la montée entre les N° 1 et 3. Voilà qui calmeraient les ardeurs de ces automobilistes (majoritairement des navetteurs). Voyez l'efficacité de ces casses vitesses Av du Pérou, il y a 5 casse vitesse qui dissuasifs, les automobilistes préférant restés chée de la Hulpe plutôt que d'emprunter l'av du Pérou : voici donc un bel exemple dont le collège du Bourgmestre et échevins devraient s'inspirer pour apaiser efficacement l'axe coccinelle - Dries.

Dans le cadre du passage du bus 42 dans les deux sens dans l'avenue des Coccinelles, un plan d'apaisement du quartier a été présenté lors d'une réunion dédiée à ce projet. Il a été envoyé par toutes-boîtes aux riverains du quartier le 3 mai 2022.



Le plan prévoit un sens unique dans le haut de l'avenue des Coccinelles, ainsi que dans l'avenue des Staphylins, de manière à ce que le trafic de transit venant de la chaussée de La Hulpe ne rentre pas dans le quartier. Pour mettre ce plan en œuvre, il faut que la Région fasse des modifications aux entrées de l'avenue des Coccinelles et de la chaussée de Boitsfort. Pour cette dernière, il s'agit de fermer son accès depuis la chaussée de La Hulpe. La Région nous a indiqué que cela sera intégré à la demande de permis d'urbanisme pour pérenniser les pistes cyclables « Covid » qui comprend également une demande de la STIB concernant les arrêts de bus et de nouveaux arrêts de tram. D'après le cabinet, cela prendrait entre 12 à 18 mois.

Pour ce qui est du Dries les travaux de ré asphaltage ont eu pour effet de faire disparaître les casse vitesse existant au dangereux carrefour Elan-Dries ce qui permet au bus 41 de ne pas respecter dans les deux sens la limite des 30km/h tout long du Dries. et de klaxonner ceux qui respectent cette limite. La commune pourrait 'elle en informer la stib ?



Les travaux de réaphaltage du Dries prévoyaient la remise en place du casse-vitesse, mais cela n'a pas été le cas. La raison de cela est la suivante : les travaux ont dévoilé un problème de fondation insuffisante pour refaire ce casse-vitesse à l'identique. Entre-temps, celui-ci est nettement plus doux. Une réflexion avec la STIB et l'entreprise qui a réalisé ces travaux doit être menée afin de voir comment améliorer la situation.

Merci d'accorder attention à ces constatations car : le trafic s'intensifie de jour en jour et le nombre de trottinettes qui roulent vite dans la descente est en augmentation. Il faut agir préventivement. Qu'en sera-t-il le jour où le bus 42 y passera (physiquement incompatible avec l'existence des bus scolaire et des camions de la voirie).

Propreté publique [Jean-Philippe Duchâteau]

Habitant rue de l'Elan près du pont et faisant du télétravail avec vue sur la rue, j'ai 2 demandes urgentes :

1°) La gestion des poubelles par les habitants est catastrophique, pas de poubelles noires et oranges donc peu de tris, sacs éventrés, trottoirs laissés à l'abandon par la commune. J'ai honte de l'état de ma rue, ce qui m'a poussé à écrire à tous mes voisins pour leur demander plus de civisme, hélas sans aucun effet à long terme.

Merci pour votre souci de maintenir la propreté dans la commune. Il faut savoir que depuis quelques mois, on a la possibilité de mettre des taxes, ce qui n'était pas le cas avant. Nos deux agents Prévention Propreté peuvent le faire. En pratique : ils sonnent une première fois chez les gens et signalent le problème de propreté. Si le problème reste présent, à la deuxième fois, ils donnent directement une taxe de 100€. Soyez rassurés : après cela, les habitants respectent la propreté ! S'ils ne paient pas, tout un système se met en place, avec in fine un huissier.

2°) La circulation est catastrophique. Les automobilistes roulent à des vitesses vraiment excessives, causant du danger et du bruit inacceptables. Ils ne respectent pas les lignes peintes (presque invisibles), ni le passage à piétons devant le petit pont ni les feux. Je vois TOUS LES JOURS des comportements tout à fait inadmissibles. J'ai déjà soulevé ce point plusieurs fois. Faut-il attendre un accident grave pour une réaction de la commune ?

Nous allons être plus vigilants quant au respect des limites de vitesse et intensifier les contrôles. Nous pourrions étudier la possibilité de placer un radar ou des coussins berlinois, même si ces derniers occasionnent pas mal de vibrations. Entre-temps, le marquage au sol a été refait.

Les travaux de réaphaltage du Dries prévoyaient la remise en place du casse-vitesse, mais cela n'a pas été le cas. La raison de cela est la suivante : les travaux ont dévoilé un problème de fondation insuffisante pour refaire ce casse-vitesse à l'identique. Entre-temps, celui-ci est nettement plus doux. Une réflexion avec la STIB et l'entreprise qui a réalisé ces travaux doit être menée afin de voir comment améliorer la situation.



Urbanisme

[**Michaël De Clercq**] Mise à l'ordre du jour du dossier "Dries 101"

[**Denis Philippe**] Dossier Dries 101.

[**Laurent Forest**] Je souhaiterais que le point "Dries 101" soit abordé lors de la prochaine réunion de quartier. Merci d'avance et bien à vous

[**Gilles Dedecker**] Pourriez-vous ajouter à l'agenda de la réunion de quartier du 7 juin un statut sur le projet de Mosquée Dries 101?

[**Gérard Demanet**] Je souhaiterais que soit mis à l'ordre du jour de cette réunion du 07/06/23 le point concernant la situation du dossier ainsi que la décision de la commune au sujet du projet « Mosquée Dries »

[**Marine Guisset**] Concernant la réunion de quartier du quartier Dries, ayant lieu le mercredi 07/06 à 20h, je souhaiterais que le point suivant soit abordé: **Quid de l'évolution du dossier Dries 101? Où en est l'octroi de permis?**

[**Evelyne Ackermans**] Point à reprendre à l'ordre du jour pour la réunion de ce mercredi 07/06/2023 - réunion des Quartiers Futaire, Dries & Van Becelaere. - Quelle est la dernière situation du dossier "Dries 101" - Mosquée ?

[**Adeline Kroll**] Je souhaite rajouter à l'ordre du jour de la réunion de quartier du 7 juin un point sur le dossier Dries 101.

[**Diego Lambrecht**] Habitant au Dries 86, je serai en principe présent à la réunion de quartier de ce soir. Je souhaiterais que le sujet du centre « culturel / cultuel » du Dries 101 soit abordé. En particulier, j'aimerais savoir si une décision a déjà été prise quant au permis et, en cas d'octroi, recevoir une copie dudit permis.

[**Marc Barber**] Merci de bien vouloir aborder le projet de construction d'une mosquée, rue dries 101.

[**Gérard Breulet**] Qu'en est-il de l'éventuelle mosquée au Dries ? les pétitions ont récolté plus de NON que de OUI. J'ose espérer que ceci tombe à l'eau.

Aspect « culte » : L'Article 19 de la Constitution souligne la liberté de culte, ce qui signifie que la Belgique accepte tous les dieux, peu importe lesquels. Mais par contre, tous les cultes ne sont pas reconnus. En Belgique, 7 cultes sont reconnus, l'Islam fait partie de ceux-ci. Ils bénéficient d'une loi fédérale qui fait en sorte que ces cultes sont aidés via des subsides de l'État fédéral et qu'ils peuvent également être pratiqués dans des lieux reconnus. Pour qu'un lieu soit reconnu pour la pratique d'un culte, il faut que la hiérarchie du culte en question avertisse l'État que le lieu dépend bien de leur culte.

L'exécutif des musulmans de Belgique doit signaler qu'une mosquée lambda est bien reconnue. Donc au moment où l'asbl La Paix a acheté le bâtiment Dries 101, elle lui a demandé la reconnaissance du lieu. En mars 2022, la réponse de l'exécutif des musulmans de Belgique a été positive.



Pour cet aspect strictement culturel, la Commune ne peut intervenir. Elle était néanmoins au courant de l'achat du bâtiment.

Aspect urbanistique : Une fois qu'un bâtiment est acheté, qu'il soit reconnu ou non, arrive l'aspect urbanistique (dimensions, parking, nuisances sonores, capacité...).

En fonction de l'affectation d'un lieu (club de sport, mosquée, magasin...), les sensibilités peuvent être différentes. Certaines activités sont sources de plus d'attention, de méfiance, de sympathie, d'interrogation que d'autres.

D'un point de vue urbanistique, le rôle de la Commune est d'appliquer la loi de manière égale et non arbitraire pour tout projet, quel qu'il soit.

Dans le cas de la mosquée, il y a donc eu un dépôt de permis d'urbanisme, suivi d'une commission de concertation (novembre 2022) qui a accepté le projet sous réserve de plusieurs conditions dont les deux plus significatives étaient :

1°. le nombre de personnes. La commission a limité la capacité à 100 personnes, qui sera atteinte le vendredi midi et lors de deux fêtes annuelles.

2°. le bruit. La commission a demandé également la mise en place de mesures acoustiques supplémentaires. Pour cela, des plans complémentaires ont été demandés.

Cet avis de la commission de concertation a été co-signé par la Commune et la Région.

Ensuite, les plans complémentaires ont été rendus. Toutes les conditions étaient remplies. Et de ce fait, le permis d'urbanisme a été octroyé le 29 mai 2023. Toutes les étapes légales ont été respectées dans le processus d'octroi du permis. Maintenant le demandeur, à savoir l'asbl La Paix, a jusqu'au 11 juin 2023 pour publier cette décision sur place (Dries 101) pendant une quinzaine de jours. Mais entre-temps, la décision est déjà publique.

Suite à cette publication par l'asbl La Paix, les citoyens ont la possibilité, par la loi, d'aller en recours pendant 60 jours calendrier.

Urbanisme

- Quand va-t-on enfin enlever les barrières le long du chemin de fer rue des Archives, il n'y a plus moyen de se garer quand on arrive après une certaine heure. Les camions qui passent ici ne peuvent-ils pas emprunter un autre chemin ? (Certains roulent comme des fanjos).

Nous sommes conscients que ces barrières réduisent le nombre de places de parking dans le quartier mais elles ont été mises afin d'empêcher les camions qui travaillent sur le chantier RER d'endommager les voitures.

- Le projet du bus avenue des coccinelles, est-il toujours d'actualité ?

Il est toujours bien prévu que le bus 42 passe avenue des Coccinelles dans les deux sens. Pour ce faire, un plan de circulation a été présenté lors de la réunion de quartier dédiée à ce projet. Il a été envoyé aux riverains du quartier le 3 mai 2022.



Le plan prévoit un sens unique dans le haut de l'avenue des Coccinelles, ainsi que dans l'avenue des Staphylins, de manière à ce que le trafic de transit venant de la chaussée de La Hulpe ne rentre pas dans le quartier. Pour mettre ce plan en œuvre, il faut que la Région fasse des modifications aux entrées de l'avenue des Coccinelles et de la chaussée de Boitsfort. Pour cette dernière, il s'agit de fermer son accès depuis la chaussée de La Hulpe. La Région nous a indiqué que cela sera intégré à la demande de permis d'urbanisme pour les pistes cyclables. D'après le cabinet, cela prendrait entre 6 mois et un an.

Voiries [Raynal Devosse]

Bonjour, Je suis domicilié au Dries 7, une maison située dans la petite bretelle reliant l'avenue des Campanules et le Dries. Cette bretelle a toujours été prévue pour une circulation locale, malheureusement, celle-ci n'est pas respectée. Récemment, une partie de cette bretelle a été transformée en zone bleue. Je trouve cette décision de zone bleue incohérente, car nous sommes dans une zone destinée à la circulation locale. Ne pourrait-on pas trouver une meilleure solution pour éviter que des habitants d'Ixelles ou des autres communes viennent se garer en toute impunité ici ? Ne serait-il pas possible d'ajouter, par exemple, une barrière protégée par un code ou une clé afin de restreindre l'accès aux riverains, voire à certains riverains voisins de Watermael-Boitsfort ? De cette manière, cette bretelle pourrait également servir de petit parking pour notre commune. Je vous remercie par avance.

Cette bretelle a été entièrement mise en zone bleue, car les maisons sont tantôt sur l'avenue des Campanules, tantôt sur l'avenue des Coccinelles ou encore sur Dries. Etant donné que les deux premières voiries sont en zone bleue, il était logique que cette bretelle le soit également. Sans cela, les emplacements auraient été pris d'assaut par le quartier voisin en zone bleue. La solution que vous proposez, à savoir installer une barrière, reviendrait à privatiser la bretelle. Ceci n'est pas possible. Dans quelques temps, nous envisageons une évaluation qui



mènera peut-être à une nouvelle extension. Entre-temps, nous préférons laisser la situation telle quelle et voir comment les choses se mettent en place. Il est clair que quand on élargit une zone, les voitures sans carte viennent stationner dans les voiries qui ne sont pas en zone bleue. Cela fait effet domino. Il est fort possible que si on continue comme cela, sur le long terme la Commune sera probablement entièrement en zone bleue...

Voiries [Christiane Wielemans]

Concerne : avenue des longicornes.

Le réasphaltage + rénovation des trottoirs est-il déjà programmé ? Merci

La Commune n'a pas assez d'argent pour rénover les trottoirs de manière satisfaisante. Elle compte 140 km de trottoirs (et donc 70 km de rue !). Nous parons au plus pressé avec un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros (subsidés compris). La seule rénovation du 3^e tronçon de l'avenue Van Becelaere a coûté 300.000 €. Pourquoi ? Lorsque l'on rénove un trottoir, on rénove également tous les sous-sols (égouts...). Si un trottoir occasionne un danger, nous vous conseillons de le signaler sur l'application Fix My Street. Parmi les prochains trottoirs à court terme, citons quelques-uns dans Le Logis-Floréal, rue des Pêcheries et la place Keym. Tout récemment ont été refaits les trottoirs de l'avenue de Visé sous le pont des Arcades et ceux de la rue de l'Élan. Néanmoins, nous pouvons inscrire votre demande sur notre liste des trottoirs à refaire mais ne pouvons vous donner un délai de réalisation

Voiries [Julie Van Rossum]

Je souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la réunion des quartiers Futaie, Dries & Van Becelaere du 7 juin 2023.

Le Dries a récemment été rebitumé, ce qui constitue une belle avancée, essentiellement pour les habitants de cette rues vraisemblablement confrontés à des nuisances causées par les vibrations des voitures circulant sur l'ancienne chaussée dégradée ainsi que pour les cyclistes, qui bénéficient désormais d'un traçage au sol. Ceci dit, je m'interroge beaucoup sur l'impact de cette rénovation sur les problèmes de vitesse de circulation déjà bien présents avant le rebitumage de la chaussée. J'habite l'avenue des jardinets, située en plein milieu du tournant entre le pont du Bien-faire et la rue des Pierres rouges. Sortir de ma rue constitue bien souvent un challenge, tant les automobilistes circulent bien au-delà des 30km/h autorisés (en fait, la plupart des véhicules, en particulier les bus de la STIB, circulent au-delà de 50km/h). Le challenge est d'autant plus périlleux lorsque j'accompagne ma fille à l'école à vélo: vu que les cul-de-sac donnant sur le Dries génèrent peu de circulation, la plupart des automobilistes ne prennent même pas la peine de freiner en vue de respecter ces priorités de droite, avec tous les risques d'accidents que cela comporte.

Depuis le rebitumage, la vitesse de circulation s'est considérablement accrue, puisque les trous dans la chaussée n'incitent plus aucun automobiliste à lever le pied. Résultat : les habitants de ma rue prennent chaque jour un risque encore plus grand en sortant de chez eux, d'autant plus s'ils circulent à vélo.

Avant qu'un accident grave ne survienne, pourriez-vous développer une stratégie en vue de réduire la vitesse de circulation sur le Dries, ne fut-ce qu'au niveau des 2 cul-de-sac situés près du pont du Bien-Faire? Plutôt que la mise en place ponctuelle d'un radar, il me semble



que le placement d'îlots obligeant les voitures à circuler de manière alternée (ie: îlots similaires à ceux qui se trouvent dans la rue de Loutrier) constituerait une solution durable en vue de réduire le caractère accidentogène de la situation. A minima, le placement d'un miroir pourrait permettre aux habitants des jardinets de mieux repérer les voitures qui arrivent avant de se lancer dans le Dries.

J'en profite pour vous demander si rien n'est prévu pour améliorer l'état des trottoirs au niveau du Dries. En effet, si les voitures bénéficiaient désormais d'une véritable piste de décollage, la circulation des piétons est nettement moins confortable (impossibilité de se croiser de front ou circuler côte à côte, difficulté de circuler à poussette ou avec un cabas etc.).

Le problème de sécurité routière dont vous nous faites allusion va être discuté en réunion POLUTRA, cellule regroupant la Police, le service de la Mobilité et celui des Travaux publics. Par contre, votre suggestion de créer des îlots comme dans l'avenue du Loutrier / avenue des Princes brabançons n'est pas faisable sur le court terme : cela nécessite de retravailler la voirie, de changer sa configuration et donc d'introduire une demande de permis d'Urbanisme.

Quant à la rénovation des trottoirs au Dries, la Commune n'a pas assez d'argent pour rénover les trottoirs de manière satisfaisante. Elle compte 140 km de trottoirs (et donc 70 km de rue !). Nous parons au plus pressé avec un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros (subsidés compris). La seule rénovation du 3e tronçon de l'avenue Van Becelaere a coûté 300.000 €. Pourquoi ? Lorsque l'on rénove un trottoir, on rénove également tous les sous-sols (égouts...). Si un trottoir occasionne un danger, nous vous conseillons de le signaler sur l'application Fix My Street. Parmi les prochains trottoirs à court terme, citons quelques-uns dans Le Logis-Floréal, rue des Pêcheries et la place Keym. Tout récemment ont été refaits les trottoirs de l'avenue de Visé sous le pont des Arcades et ceux de la rue de l'Élan. Néanmoins, nous pouvons inscrire votre demande sur notre liste des trottoirs à refaire mais ne pouvons vous donner un délai de réalisation

Voiries [Paul Havelange]

Depuis le reasphaltage du Dries, il n'y a plus de casse-vitesse au croisement Élan. Il me semble que les voitures roulent plus vite. Est-il prévu d'en remettre un ? Par ailleurs, n'est-il pas envisageable de créer un quartier apaisé et diminuer le trafic de transit qui passe par le pont élan et le Dries ?

Les travaux de réasphaltage du Dries prévoyaient la remise en place du casse-vitesse, mais cela n'a pas été le cas. La raison de cela est la suivante : les travaux ont dévoilé un problème de fondation insuffisante pour refaire ce casse-vitesse à l'identique. Entre-temps, celui-ci est nettement plus doux. Une réflexion avec la STIB et l'entreprise qui a réalisé ces travaux doit être menée afin de voir comment améliorer la situation.

Voiries [Christiane De Neef]

Je propose d'étendre le woonerf (zone résidentielle donnant priorité aux piétons et à la mobilité douce) qui est déjà d'application dans la drève des Tumuli, au clos des Chênes avoisinant. En effet, le clos est sans issue, il n'y a donc pas de trafic de transit, et ces dernières années plusieurs jeunes couples avec petits enfants y ont aménagé. Il n'y a donc pas de raison qu'il ne puisse bénéficier du même statut, et de la même protection, que la drève des Tumuli. J'habite dans le clos et j'en ai déjà parlé avec plusieurs voisins, qui semblent tous favorables à ce changement de statut. Merci déjà pour votre considération de cette proposition.



Votre proposition est intéressante : cela crée des zones apaisées où la vitesse est limitée à 20km/h et les piétons prioritaires. Mais elle suppose néanmoins que nous marquions les emplacements de stationnement comme cela est prévu au code de la route. Cela aurait pour conséquence la suppression de places de stationnement jugées alors comme non réglementaires. Cette situation ne risque pas de plaire à tout le monde...